

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Parcours Droit fiscal

Master Droit des affaires



Composante

UFR Droit,
Sciences
Économique et
Politique

Présentation

Objectifs

Master 1 :

L'objectif du Master 1 Droit Fiscal est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit des affaires et du droit de l'entreprise, y compris dans leur dimension européenne et internationale, il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir déjà des connaissances spécialisées dans l'une des branches de la matière. Cette spécialisation ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale. Le Master 1 Droit fiscal permet d'acquérir des connaissances générales communes aux M1 JACDC et BPA. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie la pertinence des objectifs.

Master 2 :

Objectifs scientifiques :

Le parcours Droit fiscal a pour objectif de former des spécialistes appelés à exercer en cabinets d'avocats,

directions fiscales de groupes ou établissements financiers, études notariales ou cabinets d'expertise-comptable. Pour atteindre cet objectif, la formation s'appuie sur des enseignements qui privilégient l'acquisition de principes et de méthodes de raisonnement face à un problème ou une question de droit fiscal plutôt que l'acquisition de solutions ou techniques. Les enseignements dispensés sont donc axés sur l'enseignement des grands principes du droit fiscal dans les principaux domaines de la fiscalité directe ou indirecte, nationale ou internationale et communautaire. Certains séminaires permettent par ailleurs d'aborder des questions plus spécifiques de la fiscalité des entreprises. De nombreuses journées avec des intervenants professionnels permettent de mettre en œuvre à l'occasion de consultations ou de cas pratiques, les méthodes de raisonnement étudiées.

Objectifs professionnels :

Le parcours Droit fiscal de la mention droit des affaires a pour objectif de proposer une formation approfondie orientée vers les métiers de la fiscalité. Il s'agit d'une formation intensive et très ouverte sur le monde professionnel ; elle est réalisée en collaboration avec les milieux professionnels régionaux et nationaux avec lesquels l'Université de Bourgogne a tissé des liens très étroits depuis de nombreuses années. Cette formation à vocation professionnelle permet à ses diplômés d'être intégrés dans les plus grands cabinets nationaux et internationaux dans le domaine de la fiscalité.

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Un encadrement important et plus de 40 ans de relations nouées avec les milieux professionnels facilitent la mise en œuvre de cette priorité. Le parcours Droit fiscal permet de renforcer la place importante prise par l'Université de Bourgogne dans l'enseignement du droit fiscal en France.

Capacité d'accueil globale : 22 étudiants

Compétences acquises

Master 1 :

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Approfondissement des connaissances en droit des affaires
- Développement des facultés d'analyse et de synthèse des étudiants
- Acquisition des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

Master 2 :

Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les étudiants issus du Master sont aptes à appréhender et traiter les questions fiscales qui se posent aux entreprises et/ou aux particuliers soit dans le cadre de consultations, soit dans le cadre du traitement de contentieux avec l'administration fiscale. Ils doivent disposer non seulement d'une bonne connaissance de la matière fiscale mais surtout d'une bonne méthodologie pour traiter les problèmes fiscaux.

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences acquises en Master 2 recourent largement les compétences acquises à l'issue de la formation. L'année de Master 2 doit permettre de passer d'un socle général de compétences à l'acquisition de compétences plus spécialisées dans le domaine de la fiscalité des affaires, au plan interne comme au plan international, et à l'utilisation de ces compétences spécialisées dans l'optique notamment de la consultation, de l'expertise et du conseil aux entreprises.

Organisation

Contrôle des connaissances

Master 1 :

Modalités de contrôle des connaissances :

Sessions d'examen :

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Master 2 :

Une seule session d'examen est organisée à la fin de l'année universitaire.

Informations pour les étudiants à statuts particuliers

Précisions pour M1

Régime général :

En M1 : Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Au-delà de deux absences injustifiées par matière et par semestre, le bénéfice du contrôle continu est perdu. L'étudiant sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

Régimes spéciaux:

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

En M1 : Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent

demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie en Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant une activité ou une mission militaire prévue par le code de la défense, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les personnes en situation de handicap physique, moteur ou sensoriel, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante, les personnes confrontées à un problème de santé contrariant sérieusement l'assiduité .

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie en Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



En M1 : Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).

redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1 après dépôt au secrétariat d'une lettre adressée à la présidente ou au président de la commission dans les temps requis.

Master 2 :

De plein droit :

Les étudiants ayant validé leur M1 Droit fiscal à l'Université de Bourgogne.

Sur sélection :

Peuvent accéder à la formation les étudiants ayant validé une année de Master dans les disciplines juridiques ou de gestion : Master 1 Fiscalité , Master 1 Droit des affaires, droit fiscal, droit notarial, droit privé, ...Le M2 parcours Droit fiscal est aussi accessible aux étudiants titulaires d'un Master CCA désireux d'acquérir une double compétence en vue d'intégrer des cabinets d'expertise comptable et d'audit dotés d'équipes spécialisées mais également d'étudiants diplômés d'un programme Grande Ecole délivrant le grade de Master et ayant suivi une majeure ou option juridique et fiscale, expertise-comptable,....

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (<http://sefca.u-bourgogne.fr/>)

Stages

Stages et projets tutorés :

Master 2 :

L'UE 10 comporte 2 stages :

- Un stage obligatoire de trois mois dans une structure au choix de l'étudiant.
- Un stage obligatoire d'un mois, réalisé au Centre des impôts de Dijon.

Admission

Conditions d'accès

Master 1:

L'entrée en M1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au

Modalités de candidatures

Master 1 :

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Dossier de candidature sur la plateforme *MonMaster*.
Dossiers examinés par la commission de recrutement sous la présidence de Lise CHATAIN ([✉ Lise.Chatain@u-bourgogne.fr](mailto:Lise.Chatain@u-bourgogne.fr)).

Master 2 :

Dossier de candidature sur la plateforme E-candidat Bourgogne .Dossiers examinés par la commission de recrutement sous la présidence de Lise CHATAIN ([✉ Lise.Chatain@u-bourgogne.fr](mailto:Lise.Chatain@u-bourgogne.fr)).

Et après

Poursuite d'études

Master 1 :

A l'issue du Master 1, les étudiants peuvent se former et se spécialiser en effectuant une deuxième année en Master 2 droit fiscal à orientation professionnelle.

Débouchés professionnels

Master 1 :

A l'issue du Master 1, les étudiants peuvent appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur privé.

Les étudiants titulaires d'un Master Droit fiscal peuvent notamment exercer des fonctions dans les services juridiques et fiscaux des entreprises, les cabinets d'avocats, les cabinets d'expertise comptables...

Master 2 :

Les étudiants issus du Master 2 exercent en qualité d'avocats fiscalistes, notaires, experts-comptables, responsables de services fiscaux d'entreprises, conseils en gestion de patrimoine, ...

Infos pratiques

Contacts

Secrétariat pédagogique 1re année

Lucie JAVAUX

☎ 03.80.39.54.17.

✉ Lucie.Javaux@ube.fr

Secrétariat pédagogique 2e année

Julie MOREAU

☎ 03.80.39.55.04

✉ Julie.Moreau01@ube.fr

Responsable de formation

Lise CHATAIN

✉ Lise.Chatain@ube.fr

Contact scolarité

✉ scolarite.droit-aes-eco@ube.fr

Campus

🏠 Campus de Dijon

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Programme

Organisation

Master 1 :

L'année de M1 est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE.

Pour chaque semestre :

- 1 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD ;
- 1 UE connaissances complémentaires
- 1 UE connaissances additionnelles
- 1 UE compétences transverses et professionnalisation
- 1 UE options

Master 2 :

L'année de M2 est constituée de 10 UE.

Master 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Droit fiscal 1	Matière						
Droit fiscal 1 CM	Matière		33h				
Droit fiscal 1 TD	Matière			15h			

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Droit bancaire	Matière					
Droit bancaire CM	Matière	33h				
Droit bancaire TD	Matière		15h			
UE2 Connaissances complémentaires obligatoires	UE					8 crédits
Droit européen des affaires	Matière	33h				
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière	33h				
UE3 Connaissances additionnelles obligatoires	UE					4 crédits
Droit international privé 1	Matière	33h				
Comptabilité S1	Matière	30h				
UE4 Compétences transverses et professionnalisation	UE					4 crédits
Anglais obligatoire	Matière					
Anglais LV1 S1	Matière		15h			
Plus une matière obligatoire au choix	Matière					
Allemand LV2 S1	Matière		15h			
Espagnol LV2 S1	Matière		15h			
Ingénierie patrimoniale 1	Matière	20h				
STAGE - deux semaines minimum - S1	Stage					
UE5 Option - 1 choix	UE					4 crédits
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux	Matière	33h				
Ingénierie patrimoniale 1	Matière	20h				
Droit privé immobilier	Matière	33h				

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Droit commercial 2 : entreprises en difficulté	Matière						
Droit commercial 2 : entreprises en difficulté CM	Matière		33h				
Droit commercial 2 : entreprises en difficulté TD	Matière			15h			
Droit fiscal des affaires 2	Matière						
Droit fiscal des affaires 2 CM	Matière		33h				
Droit fiscal des affaires 2 TD	Matière			15h			
UE2 Connaissances complémentaires	UE						8 crédits
Droit international privé 2	Matière		33h				
Droit du commerce international	Matière		33h				
UE3 Connaissances additionnelles obligatoires	UE						4 crédits
Anglais LV1 S2	Matière			15h			

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Propriété Intellectuelle	Matière	30h	
UE4 Compétences transverses et professionalisation - 1 choix	UE		4 crédits
Allemand LV2 S2	Matière	15h	
Espagnol LV2 S2	Matière	15h	
Histoire du droit du commerce international	Matière	23h	
Ingénierie patrimoniale 2	Matière	20h	
STAGE - deux semaines minimum - S2	Stage		
UE5 Option - 1 choix	UE		4 crédits
Droit civil 2 : Les successions	Matière	33h	
Droit des assurances	Matière	30h	
Comptabilité S2	Matière	30h	

Master 2

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Fiscalité du résultat	UE		20h				6 crédits
BIC	Matière		6h				
BA	Matière		6h				
BNC	Matière		6h				
Liasse fiscale	Matière		6h				
UE2 Fiscalité des sociétés	UE						6 crédits
Pactes extrastatutaires	Matière		6h				
Impôts sur les sociétés	Matière		18h				
Abus de droit et Acte anormal de gestion	Matière		6h				
UE3 Fiscalité indirecte	UE						6 crédits
Principes et pratiques de la TVA	Matière		18h				
TVA intracommunautaire	Matière		12h				
TVA appliquée	Compétence		6h				
UE4 Environnement fiscal international	UE						6 crédits
Fiscalité internationale	Matière		24h				4 crédits
Anglais	Matière		20h				2 crédits
UE5 Environnement fiscal des affaires	UE						6 crédits
Comptabilité	Matière		20h				3 crédits
Pratiques sociétaires	Matière		24h				3 crédits

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE6 Contrôle fiscal et contentieux de l'impôt	UE						6 crédits
Contrôle fiscal	Matière		15h				3 crédits
Contentieux fiscal	Matière		15h				3 crédits
UE7 Fiscalité des Transmissions et restructurations	UE						6 crédits
Transmission d'entreprises	Matière		18h				3 crédits
Intégration fiscale	Matière		12h				3 crédits
Fusions, scissions et APA	Matière		12h				0 crédits
UE8 Environnement fiscal international	UE						6 crédits
Fiscalité internationale	Matière		6h				4 crédits
Droit fiscal de l'Union	Matière		12h				0 crédits
Prix de transfert	Matière		6h				0 crédits
Anglais 2	Matière		20h				2 crédits
UE9 Fiscalité personnelle et patrimoniale	UE						6 crédits
Fiscalité personnelle	Matière		26h				3 crédits
Fiscalité des Successions	Matière		6h				3 crédits
Impôt sur la fortune	Matière		6h				0 crédits
Gestion du patrimoine	Matière		6h				0 crédits
Fiscalité immobilière	Matière		6h				0 crédits
UE10 Fiscalité appliquée	UE						6 crédits
Stage obligatoire	Matière						2 crédits
Stage obligatoire au centre des impôts	Stage						0 crédits
Conférences professionnelles	Matière		24h				0 crédits
GRAND ORAL	Matière						4 crédits